



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocation speciale du FNE

Question écrite n° 47154

Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la dégradation persistante des plans de charge des entreprises du bâtiment et des travaux publics. Après une perte de 176 000 emplois sur la période 1991 à 1995, ce secteur devrait supprimer encore 52 000 emplois en 1996 selon une statistique établie par vos services. Ces réductions d'effectifs effectuées dans le cadre de plans sociaux ou de redressements judiciaires concernent paradoxalement les salariés les plus jeunes alors que la pyramide des âges des actifs du bâtiment vieillit d'année en année. Ainsi près de 90 000 salariés de ce secteur sont aujourd'hui âgés de plus de cinquante-cinq ans et plus de 40 000 sont âgés de plus de cinquante-sept ans. Les professionnels du bâtiment espèrent obtenir un dispositif de cessation anticipée d'activité proche de celui obtenu par les chauffeurs routiers qui permettrait le départ des salariés les plus âgés et à terme une pyramide des âges plus équilibrée dans ce secteur. En raison des pertes d'effectifs subies depuis plusieurs années, les pouvoirs publics ne peuvent rester plus longtemps sourds aux appels exprimés par cette profession en vue d'obtenir le départ des salariés âgés dans le cadre du FNE. Il lui demande en conséquence s'il envisage de mobiliser les crédits du FNE dans cet esprit pour éviter les conséquences sociales désastreuses des plans sociaux successifs de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Michel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47154

Rubrique : Preretraites

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 76